

**SUPPLÉMENT N°2 au
N° 203 NOVEMBRE 2008
SOMMAIRE**

P. 2 - 4

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**Élections professionnelles
Mardi 2 décembre 2008**

DIRECTEURS DE C.I.O. CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES

UN VOTE QUI FAIT SENS

Le scrutin du 2 décembre 2008, sera un moment important dans l'activité professionnelle de chacun des agrégés, certifiés, PEGC, CPE et CO-Ps y de l'académie appelés à élire leurs représentants en CAPA, comme tous les trois ans. Traditionnellement, le taux de participation à ce scrutin est très supérieur à celui d'autres secteurs, ce qui témoigne de l'attachement des personnels de l'Éducation nationale au paritarisme et à ce qu'il représente.

En effet, corollaire de la création du statut général des fonctionnaires qui donnait à l'État-employeur le pouvoir de décision sur l'ensemble des actes régissant la carrière, la rémunération, l'affectation des personnels, le paritarisme fut instauré afin de garantir les droits de tous et de chacun. À l'occasion de cette élection, le SNES et les syndicats de la FSU, majoritaires dans toutes les CAPA, présenteront justement à vos suffrages des candidats au service de tous et de chacun.

Dans notre académie, tristement rivée à sa position de lanterne rouge métropolitaine en termes d'encadrement des élèves et, faut-il s'en étonner, de réussite scolaire, semble-t-il à la plus grande satisfaction du recteur et du ministre, cette échéance prend un relief tout particulier. Face à un ministre qui appauvrit et déstabilise les enseignements dans le seul but de supprimer des emplois, sous prétexte de « socle commun » au collège et de « réforme » au lycée, face à un recteur qui ferme des postes pour imposer des heures supplémentaires, la profession a besoin de s'unir, autour de son syndicat majoritaire et de ses propositions.

À l'heure où l'actualité économique et sociale bruit d'une crise financière qui remet en cause tous les dogmes budgétaires libéraux auxquels le gouvernement persiste à vouloir sacrifier l'Éducation nationale et la Fonction publique, il faudra saisir l'occasion d'adresser à l'État-employeur un message clair et fort : pour exiger une véritable ambition pour la jeunesse, pour obtenir un plus grand respect pour nos missions et nos personnes, le seul vote qui fait sens, c'est le vote SNES.



SNES-FSU

Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



*Le SNES et les syndicats de la FSU dans l'action :
manifestation nationale le 18 mai 2008*



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Maillon essentiel de la démocratisation du système éducatif, le lycée doit assurer un haut niveau de formation et avoir pour objectif la réussite de tous les jeunes. Les trois voies rénovées de formation (générale, technologique, professionnelle) ont contribué à cette démocratisation et nous y sommes attachés, comme nous sommes attachés au baccalauréat, diplôme national et premier grade universitaire. Beaucoup reste à faire mais ce n'est assurément pas en inféodant une réforme à des contraintes budgétaires, en faisant éclater le «groupe classe», en réduisant les horaires disciplinaires, en méprisant la spécificité des champs disciplinaires, en éludant la question des effectifs, des travaux en groupes et celle des conditions de travail des personnels que tous les jeunes seront dans les meilleures conditions pour poursuivre des études supérieures. Le premier recul arraché au ministre au soir du 19 octobre en appelle d'autres, pour lesquels le SNES continuera de conduire le rapport de force, par l'action et la discussion. Réformer, cela suppose beaucoup de temps, d'échanges avec les personnels, les usagers et l'ensemble des acteurs sociaux, mais aussi un budget à la hauteur d'ambitions réelles.

UN COLLÈGE AMBITIEUX QUI RESTE À CONSTRUIRE

Ces dernières décennies, le collège a accueilli un public de plus en plus nombreux et diversifié et la proportion d'une classe d'âge qui quittait le système éducatif sans aucune qualification n'a cessé de décroître.

Aujourd'hui, les enseignants ne ménagent pas leurs efforts pour faire réussir des élèves parfois en grande difficulté, dans des classes souvent très hétérogènes et toujours trop chargées. Alors que le gouvernement stigmatise une démocratisation en panne, il oublie de souligner le chemin parcouru et de féliciter des professeurs à qui on demande toujours plus avec continuellement moins de moyens. Il prétend «relancer» la démocratisation en imposant un socle commun réducteur, en multipliant les heures supplémentaires et les activités hors temps scolaire, dans un collège toujours plus ségrégatif et inégalitaire.

Le collège peut être un lieu de réussite. Du temps de concertation inclus dans les services, la présence d'un personnel qualifié en nombre suffisant, des créations de postes... Tout cela est nécessaire si on veut être ambitieux pour notre école.

VOTER C'EST AUSSI AGIR !

Le SNES-FSU a toujours joué un rôle moteur dans la construction de l'identité de votre profession, par ses contributions théoriques et par sa conception humaniste de l'orientation. Par votre vote vous permettez au SNES d'être significativement représentatif des personnels du second degré, en particulier des COPsy et DCIO. C'est grâce à l'intervention des représentants du SNES auprès du Ministère et du Rectorat que la profession a obtenu des avancées sur le statut de psychologue, les conditions de travail ainsi que la référence à nos fonctions dans différents textes (loi Fillon, loi sur le handicap).

Lorsque des résultats sont obtenus, c'est toujours grâce à l'action efficace des élus du SNES. C'est parce qu'ils sont à votre écoute et partagent la même conception du métier et du service public que les élus SNES sont compétents et pertinents dans leurs interventions.

Mais le SNES tire sa force et sa légitimité de l'importance de sa représentativité dans la profession. Pour conforter cela, le 2 décembre 2008, défendez votre profession et le service public d'orientation en mandatant **MASSIVEMENT** les représentants du SNES.

LE SNES : ACTIF À TOUS LES NIVEAUX EN CAPA

Les élus COPsy et DCIO du SNES-FSU, grâce à leur représentativité majoritaire, pèsent lors des décisions prises en CAPA, pour que soient respectés les règles de gestion, le statut et les droits des personnels, qu'il s'agisse :

- des avancements d'échelons et de l'accès au grade de DCIO
- des notations lorsqu'elles sont contestées
- du mouvement déconcentré
- de l'affectation des TZR

- de l'octroi des congés de formation professionnelle

Le SNES seul défend et représente efficacement les personnels en CAPA, de par sa maîtrise technique, sa connaissance des situations individuelles et la qualité de suivi des dossiers. Chaque fois que nécessaire, le SNES dépose des motions en commission paritaire afin d'informer le Recteur des revendications de la profession.



AUPRÈS DU RECTORAT ET DES INSPECTIONS ACADÉMIQUES

Les élus SNES-FSU siègent également dans d'autres instances: commission de réforme, comités techniques paritaires académique et départementaux... Le SNES obtient chaque fois que nécessaire des audiences auprès du Recteur ou de ses représentants, qui nous permettent d'avancer sur toutes les questions concernant la profession.

Nous avons ainsi pu maintenir les conditions d'application de l'ARTT nous sommes intervenus pour dénoncer la politique de gestion des frais de déplacement, nous avons obtenu de considérer comme prioritaire l'affectation des COPsy en CIO plutôt que dans des services administratifs (SAIO).

AUPRÈS DE LA RÉGION

La Région, qui depuis les lois de décentralisation a en charge la formation professionnelle et l'apprentissage tend à exercer pleinement toutes ses responsabilités. Un de ses objectifs est de développer le partenariat et la mise en réseau des différents organismes, qu'ils dépendent de la Région ou de l'Etat.

Les interventions des représentants du SNES, notamment lors de l'audience du 15/12/2006 auprès de Mme Gueguen et M. Acar, ont permis de faire connaître la conception de l'orientation que nous portons et de combattre un certain nombre d'idées simplistes et

réductrices qui méconnaissent les processus en jeu.

Nous avons fait valoir que les CIO sont habilités à recevoir et à conseiller des publics scolaires mais aussi des jeunes et des adultes non scolarisés, et que nous pouvons pratiquer certaines formes de coopération sans que cela aboutisse à la constitution d'un service public d'orientation régional.

Le SNES reste attaché à la diversité des structures et nous ne concevons le partenariat et la coordination que dans le respect de la spécificité de chacun.

QUEL AVENIR POUR L'ORIENTATION ?

Dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne, des conférences sont organisées sur le thème de l'éducation et de la formation.

Elles s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de Lisbonne à savoir « le défi de l'économie de la connaissance ». L'orientation tout au long de la vie est présentée au niveau communautaire comme un élément clé concourant à la réalisation des trois priorités de la stratégie:

- compétitivité économique
- lutte contre l'exclusion
- efficacité des politiques de l'emploi et du monde du travail

La conférence de Lyon qui s'est tenue du 15 au 18 septembre, s'inscrit dans la continuité de la politique européenne et insiste sur la nécessité d'envisager l'orientation scolaire et universitaire dans le contexte plus large de l'orientation tout au long de la vie.

Il devient donc nécessaire, de leur point de vue, d'augmenter l'accès au « conseil » de proximité ce qui induit une obligation de mise en réseau des différents services concernés. Pour garantir une certaine « qualité » du service rendu par les différents acteurs, la résolution prévoit, dans un souci d'harmonisation des pratiques (« les bonnes pratiques??? ») de mettre en place trois « verrous »:

- la qualité de l'information et du conseil
- la professionnalisation des acteurs
- la mise en réseau des structures

Si au premier abord ces préconisations peuvent

paraître pertinentes, il est à craindre que le Ministère en France, s'appuie sur elles pour justifier une restructuration qui risque fort de niveler par le bas le service public national d'orientation.

En effet, pourquoi remettre en cause un service qui répond déjà aux trois critères énoncés dans la nouvelle résolution ?

- Professionnalité des COPsy
- Proximité des CIO et travail en réseau avec les partenaires

- Qualité d'un conseil de professionnel hautement qualifié, indépendant et neutre

On peut émettre plusieurs hypothèses face à cette volonté de démanteler nos services:

- Suppression des services et de l'emploi public au profit d'intervenants privés ou associatifs ?

- Assujettissement des structures et de leur personnel aux politiques locales de formation et d'emploi ?

Par ailleurs, sous couvert de rendre l'utilisateur plus autonome, on cherche avant tout à lui faire librement accepter le fatalisme de la flexibilité et de la mobilité professionnelle.

Une orientation inféodée au marché de l'emploi, voilà la réalité des propositions!

Lors du conseil des ministres européens des 14 et 15 novembre 2008, un plan d'action pour « l'orientation tout au long de la vie » devrait être proposé sous la forme d'une nouvelle résolution qui prévoira sans aucun doute la restructuration de nos services.

LE SYNDICAT DE LA PROFESSION

Fort de la confiance de la majorité des enseignants, CO-Psy, CPE, fort de l'activité de ses élus au service de tous et de chacun, le SNES est, avec les syndicats de la FSU, le syndicat de la profession.

En effet, l'histoire de la profession, de ses mobilisations, de ses victoires, est indissociable

de celle du SNES et des syndicats de la FSU, au cœur de tous les conflits sociaux, de tous les rapports de force auxquels les enseignants, CO-Psy, CPE ont été confrontés.

Le SNES et les syndicats de la FSU constituent une exception dans le paysage syndical national : alors que les autres secteurs d'activité subissent les conséquences de la division syndicale, l'État-employeur a face à lui, à chaque fois que les intérêts matériels et moraux de la profession sont en jeu, un interlocuteur représentatif des enseignants, CO-Psy, CPE, avec lequel il ne peut pas ne pas compter. À cet égard aussi, le scrutin du 2 décembre prochain constitue un enjeu capital pour la profession, à l'heure où en multipliant les listes concurrentes, d'autres organisations prennent la responsabilité de semer la division... Tout le contraire de ce dont nous avons besoin pour affronter les échéances futures ! Une profession unie, un SNES fort constituent notre meilleur atout.

Le SNES et les syndicats de la FSU sont les seuls à proposer au suffrage des collègues des listes :

- dans toutes les académies ;
 - dans tous les catégories (agrégés, certifiés, CPE, CO-Psy, PLP, PEGC, Professeurs des écoles...);
 - dans tous les grades, hors-classe et classe normale.
- Comment certaines organisations peuvent-elles prétendre représenter l'ensemble des collègues quand elles leur proposent des listes incomplètes ?

		SNES, FSU	SNALC/ISEN	SGEN/CFDT	SE UNSEA	FO	SUD	CGT	SNCL	SNETAA
Agrégés	Hors d'asse Cl. normale	✓	✓	✓					✓	✓
Certifiés	Hors d'asse Cl. normale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Dco/Copsy	Dco Copsy	✓		✓						
CPE	Hors d'asse Cl. normale	✓	✓	✓	✓	✓				
PLP	Hors d'asse Cl. normale	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓
Professeurs d'EPS		✓			✓					
PEGC		✓			✓					✓
Professeurs des écoles dept 06		✓	✓	✓	✓				✓	
Professeurs des écoles dept 83		✓	✓		✓	✓	✓	✓		
CCP : Enseignement, Education, Orientation		✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓
CCP : Accompagnement, Surveillance		✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓

Listes candidates en 2008 : seuls le SNES et la FSU sont présents dans tous les corps et tous les grades !

POUR UNE MOBILITÉ VÉRITABLEMENT CHOISIE, DANS L'ÉQUITÉ ET LA TRANSPARENCE

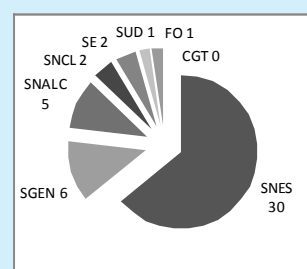
Depuis la déconcentration du mouvement imposée par C. Allègre en 1999 avec l'assentiment de syndicats minoritaires, les possibilités de mutation n'ont eu de cesse de s'amenuiser, dans le cadre d'opérations toujours plus complexes et opaques. Dernier avatar en date, la volonté du ministère de privilégier les affectations « hors barème », d'écarter les représentants du personnel des opérations et de confier le conseil aux collègues concernés par le prochain mouvement inter-académique... à des centres d'appels privés !

Il est vrai que dans l'usine à gaz des mutations, l'action des élus du SNES et des syndicats de la FSU pour l'équité et la transparence des opérations (en moyenne, 1 barème sur 5 corrigé !), mais aussi pour en améliorer l'efficacité au service des collègues et de l'institution (plus de 15% des projets d'affectation améliorés !), dérange de plus en plus une administration soucieuse d'imposer des méthodes qui trouvent leur inspiration à la fois dans les vieilles lunes du management privé et la pire tradition bureaucratique.

Le 2 décembre, le vote SNES, en même temps que le renouvellement de la confiance de la profession envers ses élus majoritaires, sera donc également pour elle un important levier d'action face aux intentions ministérielles sur la mobilité choisie des enseignants.

Pour peser sur les débats et infléchir les décisions le SNES a besoin de vos voix. Votez et ... votez SNES !

Nombre de sièges obtenus en 2005 dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC et la CPC des Mi-SE.



Qui est électeur(trice) ?

Je suis titulaire, à temps complet ou partiel, en CPA, en congé de maladie, de maternité ou d'adoption, de longue maladie ou de longue durée, pour formation professionnelle ou syndicale, en congé parental, en position de détachement, stagiaire dans un autre corps.

Combien de votes ?

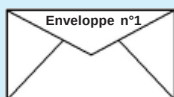
Deux votes : Un vote à la CAP nationale (bulletin et enveloppes de couleur blanche).
Un vote à la CAP académique (bulletin et enveloppes de couleur bleue).

Je vote dans mon établissement



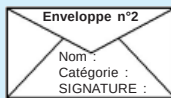
Comment ?

Insérer le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1. Cacheter.



Ne rien inscrire sur cette enveloppe.

Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2. Cacheter.



Inscrire sur l'enveloppe n°2 : nom, prénom, catégorie, établissement et signer.

Mettre l'enveloppe n°2 dans l'urne. Signer la liste d'émargement.

Mais dans quels cas dois-je voter par correspondance :

- au Rectorat ?

Si je suis en service détaché, en congé de longue maladie, de longue durée, de formation ou parental, le matériel de vote est fourni par le rectorat. Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1 (ne rien inscrire sur cette enveloppe), la glisser dans l'enveloppe n°2 en inscrivant ses nom, prénom, catégorie et la signer. L'enveloppe n°2 sera glissée dans l'enveloppe n°3 pré affranchie et libellée à l'adresse du rectorat.

Si je n'ai pas reçu le matériel, je le signale au rectorat et à mon syndicat.

- dans mon établissement ?

Si je suis en stage de formation, en voyage scolaire, en congé de maternité, en congé de maladie ou n'ai pas cours ce jour-là, si j'effectue un remplacement hors de mon établissement de rattachement (TZR) ou pour toute autre raison :

je me procure le matériel de vote (les deux bulletins et trois enveloppes pour chaque CAP) auprès du chef d'établissement au plus tôt. Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1 (ne rien inscrire sur cette enveloppe), la glisser dans l'enveloppe n°2 en inscrivant ses nom, prénom, catégorie, établissement et la signer.

Sur chaque enveloppe n°3, je note : "Elections Paritaires". J'envoie immédiatement mon vote à mon établissement.

Tous les votes par correspondance (rectorat ou établissement) doivent impérativement emprunter la voie postale et être arrivés avant 17h le 2 décembre.

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Directeurs de centre d'information et d'orientation

FETNAN Nathalie

CIO de La Seyne sur mer - La Seyne sur mer - 83

DE LA CRUZ Daniel

CIO de Toulon - Toulon - 83



Nathalie
FETNAN



Daniel
DE LA CRUZ

Conseillers d'orientation - psychologues

BREANDON Gilbert

CIO de La Seyne sur mer - La Seyne sur mer - 83

GOLETT Valérie

Zr Var2 - CIO de Hyères - Hyères - 83



Gilbert
BREANDON



Valérie
GOLETT

PILLOT Evelynne

CIO Nice Est - Nice - 06

POUCHKO Julie

Zr Var2 - CIO de La Seyne sur mer - La Seyne sur mer - 83



Evelynne
PILLOT



Julie
POUCHKO

COPPOLANI Sophie

Zr Var2 - CIO de La Valette du Var - La Valette du Var - 83



Sophie
COPPOLANI



Marie-Christine
DELLA SUDDA

DELLA SUDDA Marie-Christine

CIO de Cannes - Cannes - 06

Académie de Rennes : des certifiés nommés par le Recteur sur des postes de COPsy !

Au mépris de la spécificité du métier, des statuts et d'un élémentaire respect du public, le Recteur de Rennes a nommé des enseignants (en éco-gestion) sur des remplacements de COPsy. Les collègues COPsy de Rennes ont immédiatement réagi et ont diffusé dans tous les CIO un tract dénonçant cette situation. Nous agissons pour que cette réaction prenne l'ampleur qui correspond à une attaque aussi frontale de nos statuts et de nos services. Nous demandons que la qualification de psychologue reste obligatoire pour l'exercice de la profession.



SNES-FSU

Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le 2 décembre, avec le SNES, mon vote a du SENS !